

11 octobre 2021

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 30 septembre 2019: «Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Oriana Brücker.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 30 septembre 2019. La commission l'a étudiée sous la présidence de M. Thomas Zogg lors des séances des 28 octobre et 18 novembre 2019, ainsi que 20 janvier 2020. Ce rapport a été rédigé sur la base des notes de séances, qui ont été prises par M. Philippe Berger et que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 28 octobre 2019**

*Audition des pétitionnaires, M. Frédéric Hiltbrand, M<sup>mes</sup> Giovanna Fanni et Isabelle Brunier*

M. Hiltbrand indique que l'Association des propriétaires de bateaux (APB), représentée par sa présidente M<sup>me</sup> Giovanna Fanni et lui-même, ainsi que d'autres associations, comme l'association Vivre aux Eaux-Vives, représentée par M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, s'étaient réunies en 2017, inquiètes de ce que la Ville préparait en vue de réaménager la rade. Il explique que la demande qui a émané de cette réunion était que la rade soit ouverte et vivante toute l'année, tout en faisant l'objet d'améliorations au niveau de ses infrastructures et en conservant un port. Il note que la Ville et le Canton avaient bien réagi, en organisant une concertation ouverte aux associations sur le sujet, d'où étaient notamment ressortis, d'une part, l'importance de garantir la mixité des bénéficiaires et des usages de la rade et, d'autre part, l'inquiétude face au délabrement et au manque d'entretien de certaines parties de celle-ci. Il explique que la nécessité de maintenir une rade vivante ne découle pas uniquement du fait qu'il convient d'en faire un lieu de promenade agréable en toute saison, mais également parce qu'une rade vivante lui apporte de la sécurité, relevant à ce titre l'exemple des propriétaires de bateaux y prenant l'apéritif ou réparant leurs esquifs. Il explique que la pétition est par conséquent axée sur le maintien et l'amélioration des structures existantes, évoquant que des projets innovants et éphémères, comme celui de l'Escale mis en place en été 2019, peuvent à ce titre être des pistes intéressantes.

M<sup>me</sup> Fanni note que l'un des points proposés par le projet sorti vainqueur du concours d'idées pour l'aménagement de la rade, organisé par la Ville en 2017, prévoit notamment la démolition des estacades en amont du Jet d'eau. Elle rappelle que cela se fait en cohérence avec la politique lacustre qui veut que si une partie du lac est remblayée, une autre partie doit par conséquent être «renaturée» et que, dans le cas présent, la destruction des estacades devrait avoir lieu pour compenser l'agrandissement du port. Elle relève néanmoins que cette opération ne favoriserait en rien la renaturation du site, observant que comme aurait pu l'expliquer le membre de la Commission de la pêche qui n'a pas pu être présent ce soir, les estacades favorisent au contraire le développement de la flore et de la faune, notant que les poissons aiment à se cacher à leur ombre. Elle déclare par conséquent que la démolition de ces structures ne représenterait qu'un coût, en manquant le but qu'on se propose d'atteindre. Elle dit en outre la nécessité pour la capitainerie à pouvoir disposer d'estacades libres, même si elle indique ne pas être opposée au fait que l'on en retire les bateaux. Elle précise notamment que si l'on veut pouvoir draguer le port, de plus en plus envahi par la vase, et par conséquent utilisable à l'heure actuelle qu'une partie seulement de l'année, il faut pouvoir déplacer les bateaux qui s'y trouvent quelque part, et observe que les estacades pourraient dans cette opération trouver toute leur utilité. Elle ajoute que les pompiers et les policiers ont aussi besoin de telles structures pour pouvoir se projeter plus rapidement sur le lac en cas d'urgence. Elle estime par conséquent qu'il conviendrait plutôt de nettoyer tout cela, et de construire un autre port uniquement dévolu aux chantiers lacustres et non de démolir des estacades, qu'il conviendrait néanmoins de libérer pendant la belle saison. Elle regrette que l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL) ne soit pas représentée ce soir, mais indique qu'elle pourra confirmer que la faune et la flore peuvent prospérer près des estacades. Elle observe par conséquent que l'on pourrait imaginer près de celles-ci un tunnel en verre, pour que toute l'année les familles puissent venir y apprécier les poissons batifolant dans les ondes. Elle rappelle qu'au printemps, la Ville et le Canton ont organisé quatre ateliers, lors desquels les associations, les usagères et les usagers avaient plébiscité le fait de regrouper la police (actuellement sise dans des locaux insalubres), les sauvetages (actuellement sis dans un espace que voudraient récupérer les Bains des Pâquis) et les pompiers, dont les bateaux sont actuellement amarrés en face de ceux de la police. Il s'agirait de regrouper ces acteurs dans un bâtiment unique, petit, mais mieux adapté que les locaux actuels. Elle relaye en outre l'inquiétude de la capitainerie, constatant qu'il n'y a pas de garde-port dans la rade, et relève que des agressions et des vols ont eu lieu ces derniers temps dans les estacades. Elle cite à ce titre l'agression du propriétaire d'un catamaran ou le vol de moteurs de bateaux par des brigands. Elle note que ce manque serait par conséquent à remédier.

M. Hiltbrand souhaite ajouter quelques mots sur la grue du quai des Eaux-Vives, indiquant qu'il s'agit d'une pièce maîtresse pour les navigateurs du lac, et

que sa suppression signifierait que tous les bateliers seraient dans l'obligation de passer par une entreprise privée sans pouvoir bénéficier de la formation offerte par l'APB. Il déclare de plus que la grue et son usage constitue une curiosité touristique non négligeable dans le paysage de la rade, et qu'elle permet aussi de créer de la vie et d'apporter de la mixité sociale au bord du lac.

M<sup>me</sup> Fanni indique qu'une grue manuelle qui avait été installée au quai des Pâquis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle permet de créer de l'animation sur la rive droite, et que par le passé, sa non-utilisation a montré que des voyous profitaient parfois de l'aubaine pour y laisser traîner leurs déchets. Elle redoute qu'un semblable mouvement se produise en cas d'abandon de la grue située en rive gauche. Elle précise que la grue des Pâquis, malgré ses 150 ans d'âge, ne nécessite aucun travail particulier de manutention, et que cette pièce de patrimoine magnifique contribue aujourd'hui à attirer les touristes qui aiment à la photographier quand l'APB l'utilise pour ses cours de grutage. Et de citer l'exemple d'un touriste qui avait participé à une telle opération, relevant là un exemple du fait que cette grue crée de l'animation. En ce sens, la grue peut être considérée comme une pourvoyeuse indispensable de lien social. Elle explique ensuite que si la grue de la rive gauche est supprimée, alors que deux tiers des chantiers navals se situent sur celle-ci, on verra apparaître dans le beau paysage de la rade des files de bateaux se rendant sur l'autre rive pour gruter, à moins que les navigateurs n'aient les moyens de payer pour l'usage de la grue de la Nautique, qui coûte très cher. Elle se demande en ce sens s'il est vraiment souhaitable que seuls les privés qui en ont les moyens puissent utiliser la grue. Elle estime au contraire qu'il serait plus pertinent qu'une grue soit accessible à tous, ce qui implique un maintien que le projet de réaménagement de la rade lui dénie.

M<sup>me</sup> Brunier, indiquant être présente pour représenter l'association Vivre aux Eaux-Vives, précise qu'elle se fait le porte-voix aussi de l'association SURVAP (l'association des habitants des Pâquis), qui n'a pas pu être présente ce soir. Elle estime tout d'abord que bien que ces associations aient été entendues lors de la concertation précitée et qu'elles avaient pu participer aux quatre ateliers organisés à cette occasion, elles n'avaient appris que par la presse ce qui avait été validé par le Conseil administratif, sans avoir pu être reconsultées entre-temps. Elle précise que la pétition n'a pas voulu inscrire toutes les doléances des différentes associations afin de ne pas compromettre l'unité de la matière. Mais elle explique que les associations, bien qu'elles soient favorables à l'idée de faciliter et de favoriser l'accès à l'eau dans la rade, ont peur d'assister à un système de gentrification de la rade, qui sera constituée de grands espaces vides.

Elle rappelle que dans la première mouture du projet du bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz, qui a remporté le concours d'idées lancé par la Ville de Genève, il était proposé que des cabanons en béton soient adossés sur la rive gauche aux murs du quai haut et du quai bas, ce contre quoi les associations de

protection du patrimoine s'étaient insurgées, étant donné la nature historique du mur en question. Elle note que dans sa nouvelle version, le projet, au lieu d'adosser les cabanons au mur les déplace en amont de la jetée, ce qui inquiète les habitants des Eaux-Vives, car cela nécessitera d'abattre 16 platanes centenaires, qui seront compensés de manière peu convaincante par la plantation de 16 nouveaux platanes sur la rive droite, ce qui paraît assez peu logique. Elle note que les ferrazinettes avaient, en tout cas théoriquement, l'avantage d'être amovibles et légères, contrairement à ces cabanons, véritables boîtes en béton, qui occuperont une partie des espaces verts de la rive gauche et nécessiteront des abattages d'arbres. Elle ajoute de plus que, faute de place, ces cabanes seront émergentes, et prendront donc visuellement beaucoup de place dans l'horizon des promeneurs, déclarant que cela en fait une idée bizarre et pas adaptée aux usages qu'on prévoit pour ces quais.

Elle rappelle enfin la valeur de l'idée qu'avait émise le célèbre architecte suisse Peter Zumthor à l'époque, quand il avait suggéré de conserver à titre de témoin au moins une des cabanes de pêcheurs de la rive gauche dans le cadre d'un éventuel projet de réaménagement, pour évoquer à cet endroit la présence des métiers de la pêche qui s'y étaient pratiqués, notant que si cette idée est anecdotique, elle présente l'intérêt de défendre un pan important du patrimoine lacustre.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire indique qu'elle-même et les membres de son parti avaient pu bénéficier de l'expertise d'un de leurs collègues, qui était pêcheur de profession. Il leur avait expliqué que, suite au réaménagement de la rade, les pêcheurs iront effectivement à la Nautique. Elle souhaite savoir dès lors ce qu'il adviendra de la grue des Eaux-Vives. M<sup>me</sup> Fanni rappelle que le projet qu'avait élaboré Robert Cramer pour le réaménagement de la rade prévoyait une zone technique à l'abri du nouveau port. Cette solution aurait été idéale, mais elle n'a pas survécu au recours du WWF. La même commissaire demande si ce projet prévoyait un déplacement de la grue. M<sup>me</sup> Fanni répond que le fait que seuls des dériveurs y soient installés rend la présence d'une grue inutile à cet endroit, et répète que le premier projet de réaménagement avait reçu l'aval de tous les corps de métiers. La commissaire indique que celui-ci ne réglait cependant pas la question de la sécurité.

Une commissaire demande si la grue qui se situe sur le port marchand est donc vouée à être supprimée. M<sup>me</sup> Fanni répond que le projet prévoit une désaffectation de la grue des Pâquis, de même que pour celle de la rive gauche, et que pour l'instant rien n'est proposé de ce côté-là pour la remplacer. La commissaire demande confirmation du fait que la grue se situera en rive droite alors que la plupart des chantiers lacustres sont situés en rive gauche. M<sup>me</sup> Fanni répond par l'affirmative, précisant qu'il n'y aura plus dans cette zone de grue, mis à part

celle de la Nautique. Elle note que cela créera une circulation inopportune sur les flots, car les bateaux devront se déplacer par convoi pour rejoindre la grue de la rive droite. M. Hiltbrand précise que la pétition a justement été rédigée quand l'APB a compris qu'il existait des velléités visant à déplacer la grue des Eaux-Vives. Il relève que si la grue devient flottante et déplaçable, comme c'est le cas à Marseille, elle pourra très bien être exilée très loin, donc au Vengeron, mais que cela la rendra utilisable uniquement par les chantiers lacustres qui s'y trouveront, et deviendra en revanche inaccessible aux plaisanciers. Il estime plus généralement que dans ce dossier les autorités naviguent à vue, relevant que si les différentes associations qui ont porté la pétition ne sont pas opposées à des changements, ceux-ci sont souvent inopportuns. Il relève que le projet aurait pu être beaucoup mieux ficelé s'il avait pris la peine d'écouter les usagers et les usagers des rives du lac, ainsi que les habitantes et les habitants des quartiers le jouxtant. Il dit de plus regretter la stratégie du saucissonnage qui est ici choisie, et qui aura pour but à terme de transformer progressivement la rade en un lieu sans bateaux. Il note que si l'idée de désengorger la rade peut paraître séduisante à première vue, la dernière zone désengorgée a été les Rues-Basses dans les années 1970, et relève que s'il s'agit d'une zone en effet désengorgée, elle l'est à tel point qu'elle est bien souvent vide. Il estime par conséquent que cette erreur ne serait pas à reproduire.

La commissaire demande ce qu'il adviendra de la passerelle qui mène aux Mouettes en aval du Jet d'eau. M<sup>me</sup> Fanni répond qu'elle restera en place, et que le projet de démolition ne concerne que les estacades en amont du Jet d'eau. Elle rappelle que cette démolition a été pensée pour compenser le remblayage qui a eu lieu vers la Nautique, mais estime que cela, même du point de vue écologique, est une absurdité, évoquant les poissons et les coquillages qui aiment à s'y regrouper. Elle répète enfin l'utilité de ces estacades en vue d'un dragage du port, qui actuellement est en train d'étouffer sous la vase, de même que son importance pour les pompiers et les policiers dans leurs interventions sur le lac. M. Hiltbrand relève que dans le plan des autorités plusieurs petites estacades n'apparaissent pas, et soupçonne que cela puisse avoir été fait sciemment et consciemment en vue d'entériner leur démolition dans un second temps, en prétendant, carte à l'appui, que c'était ce que le projet entériné prévoyait déjà. M<sup>me</sup> Brunier ajoute que bien des parties du projet de réaménagement sont discutables et qu'il est quelque peu absurde de faire tabula rasa d'espaces aujourd'hui déjà animés, pour recréer cette animation dans un second temps. M<sup>me</sup> Fanni indique percevoir dans ce projet l'intention de faire des quais supérieurs un désert aseptisé, observant qu'il faudrait au contraire s'en garder.

Le président demande aux pétitionnaires s'ils ont pu être convenablement entendus par les autorités au moment de la concertation. M<sup>me</sup> Brunier répond par l'affirmative, précisant que 74 associations ont pu s'exprimer sur le projet. Elle

relève que ces prises de parole ont donné lieu à une liste d'inventaires très variés, provenant de groupes aussi divers que les nudistes ou les propriétaires de chiens. Elle indique que ces différentes interventions avaient ensuite fait l'objet d'une sériation d'où étaient sortis quelques thèmes auxquels il était possible de s'atteler dans un environnement plus ou moins lointain. Elle note que la sélection a donc été faite sur la base de ce qui était perçu par les autorités comme réalisable à court/moyen terme, de même que peut-être sur la base du coût des opérations envisagées, même si cela n'a pas été annoncé explicitement. Elle dit sa surprise face au fait que le projet ainsi défini n'a pas été présenté aux associations qui avaient participé aux quatre ateliers de la concertation, mais estime que cela est compréhensible du fait de la complexité d'une telle opération. M. Hiltbrand indique avoir pu participer à chacun de ces quatre ateliers, et déclare se souvenir que dans chacun d'eux la grande crainte des associations y participant était de ne pas être écoutées. Il relève néanmoins que si certains projets soutenus par certaines d'entre elles n'ont pas été pris en compte, les éléments qui sont sortis de la concertation montrent bien que les associations ont vraiment été entendues. Il note qu'il y a lieu de ce réjouir de cela. Il regrette cependant que dans le rapport des autorités qui en est issu, il est parfois indiqué, et notamment sur des objets importants, qu'ils seront réalisés plus tard dans la mesure du possible, ce qui est plutôt insatisfaisant. M<sup>me</sup> Fanni indique que différents éléments principaux étaient ressortis de la concertation susmentionnée, en particulier l'importance de la mixité, la nécessité de faire vivre le lac toute l'année, la sécurité et la propreté, la facilité de l'accès à la rade et au lac, une régulation raisonnée du flux de piétons, de voitures et de vélos sur ses abords, ainsi qu'un accent mis sur la valorisation de l'existant. Elle observe à ce titre tout l'intérêt qu'il y a à lire le document «Image directrice de la rade» publié par le Canton et la Ville, consultable sur internet notamment, car il rend compte de ces différentes exigences. M<sup>me</sup> Brunier ajoute que sa lecture en serait d'autant plus enrichissante que le Conseil municipal sera probablement un jour saisi d'une proposition visant à mettre en œuvre le projet de réaménagement de la rade.

Une commissaire indique qu'elle n'est pas sûre d'avoir bien compris ce que prévoyait exactement le projet de réaménagement par rapport à la présence de la police et à la sécurité. M. Hiltbrand répond que la police restera présente sur place: le besoin de sécurité et d'information ressortait comme une demande très forte des différentes associations consultées. Il ajoute que la police et les pompiers seront rejoints aussi par les équipes de sauvetage, actuellement sises en rive droite, dans un espace que les Bains des Pâquis souhaitent récupérer. La commissaire demande confirmation du fait qu'on souhaite démolir les lieux actuellement occupés par la police et les pompiers pour les reconstruire ensuite, et souhaite savoir si cela est pertinent. M<sup>me</sup> Fanni le confirme, expliquant que cela est nécessaire car l'espace qu'ils occupent est très exigü et n'est plus adapté aux exigences actuelles. M<sup>me</sup> Brunier relève que c'est le Canton qui devrait financer cette partie du réaménagement, mais actuellement celui-ci n'est pas prêt budgétairement à le faire.

La commissaire demande aux pétitionnaires si une fois que le rapport précité a été publié ils ont pu avoir un contact à ce sujet avec la Ville ou le Canton. M. Hiltbrand répond par la négative, indiquant qu'ils ont cependant publié un communiqué de presse sur celui-ci à l'occasion de sa publication. La commissaire demande aux pétitionnaires si le communiqué en question restitue plus ou moins ce qu'ils ont expliqué à la commission ce soir. M<sup>me</sup> Brunier répond par l'affirmative.

La commissaire souhaite savoir ce que les auditionnés pensent de ce qui est prévu dans le projet concernant l'accès à l'eau au niveau du quai Wilson. M<sup>me</sup> Brunier répond qu'elle estime ce pan du projet positif, en ce qu'il augmente la possibilité d'accès à l'eau. En plus, il répond de manière logique à la place des Eaux-Vives qui lui fait face. M. Hiltbrand indique que cela est d'autant plus pertinent qu'à l'heure actuelle la plupart des accès à l'eau sont situés sur la rive gauche, quand bien même la majorité de la population vit sur la rive droite. M<sup>me</sup> Fanni déclare que la seule partie gênante de ces accès à l'eau est constituée par le fait qu'ils impliquent du bétonnage, et relève qu'à l'heure actuelle le promeneur a l'habitude de se retrouver assez rapidement dans la verdure après les Bains des Pâquis. M. Hiltbrand abonde dans ce sens, indiquant que des aménagements éphémères auraient été infiniment plus appréciables, étant donné que la saison de la nage ne couvre qu'une petite partie de l'année. M<sup>me</sup> Fanni ajoute que c'est le choix qui a habilement été effectué par la commune de Cologny, qui a installé des petits îlots amovibles près des côtes pour favoriser l'accès à l'eau et le confort des nageurs.

### *Discussion et votes*

Une commissaire propose d'auditionner M. Pagani, pour avoir un retour de son département concernant les points problématiques soulevés lors de l'audition d'aujourd'hui.

Un commissaire propose de lui adjoindre l'audition de M. Barazzone. Il estime que l'audition du Département cantonal du territoire serait également nécessaire, en ce que le Canton est partenaire du projet.

Un commissaire suggère aux commissaires de lire le document «La rade image directrice» disponible sur internet pour préparer la suite des travaux.

Le président propose aux commissaires de commencer par voter sur la proposition d'audition de M. Pagani.

L'audition de M. Pagani est acceptée par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG).

L'audition de M. Barazzone est acceptée par 12 oui (2 EàG, 4 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 non (MCG).

Une commissaire note qu’il serait opportun d’auditionner les deux magistrats ensemble. Le président indique qu’il enverra une invitation en leur demandant de venir si possible ensemble.

L’audition du Département cantonal du territoire est acceptée par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (1 PDC, 3 PLR).

### **Séance du 18 novembre 2019**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l’aménagement, M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l’environnement urbain et de la sécurité, M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l’aménagement et M. Gilles Doesselger, adjoint de direction au Service d’urbanisme*

M. Pagani rappelle aux commissaires qu’un projet de réaménagement du pourtour de la rade est prévu comprenant aussi la passerelle piétonne. M<sup>me</sup> Charollais explique tout d’abord qu’une exposition autour de ce réaménagement avait été organisée suite au concours d’idées organisé par les départements de M. Barazzone et de M. Pagani. Elle indique que suite à cela une série de consultations et de concertations avaient été organisées avec les acteurs en lien avec la rade et son usage, et en rapport avec la vocation touristique de Genève. Elle explique que suite à ce processus le rapport «Image directrice de la rade» avait été publié, selon la volonté aussi bien du Conseil administratif que du Conseil d’État, qui souhaitent faire montre en la matière d’une vision commune. Elle précise que cette image directrice a voulu intégrer au mieux les demandes que les uns et les autres avaient manifestées dans la phase consultative. Elle évoque ensuite la prochaine étape, à savoir la révision du plan d’aménagement communal, qui permettra de démarrer la mise en œuvre des grandes lignes contenues dans l’image directrice. Elle dit ensuite sa surprise de constater que cette pétition, traitant notamment de la grue et des cabanes de pêcheurs, aborde des questions qui ont bien été traitées dans le cadre des discussions précitées: le rapport sur l’image directrice est un reflet assez fidèle des intérêts et des positions qui s’étaient alors exprimés. Elle est certaine que les associations à l’origine de cette pétition avaient pu participer aux ateliers consultatifs proposés et elles avaient alors pu exprimer leurs vues.

M. Barazzone souhaite apporter une précision à la question du centre de sécurité civile-police. Ce centre est maintenu, la volonté est d’en limiter le gabarit. Il note à ce titre que s’il peut bien entendu être utile que les policiers puissent disposer de vestiaires, la priorité du réaménagement envisagé consiste avant toute chose à redonner le pourtour de la rade aux badauds et aux promeneurs, en faisant en sorte que ceux-ci puissent profiter de la rade sur tout son pourtour.

M. Doessegger rappelle pour sa part que la concertation a inclus le Canton, car celui-ci a le plan d'eau à sa charge. Pour ce qui est de la pétition, il se dit aussi étonné: les pétitionnaires avaient bien pu présenter leurs points de vue lors des ateliers-discussions qui avaient été organisés suite au concours d'idées! Il souligne en outre que le comité de pilotage qui avait validé le projet d'image directrice était du ressort de deux magistrats cantonaux, et ne voit donc pas tellement en quoi il est pertinent de déposer une pétition au niveau communal. Il tient ensuite à corriger une partie du propos des pétitionnaires, notamment en ce qui concerne les estacades en aval du Jet d'eau. Celles-ci ne seront pas supprimées, même s'il est vrai qu'une partie des entrepreneurs vont être relocalisés au port du Vengeron. Pour ce qui est du centre sécurité civile-police, il précise qu'il est prévu, si son maintien est confirmé, qu'il ne dépasse pas les 3 mètres de hauteur pour que la vue sur le lac ne soit pas limitée. Le processus a fait en sorte que le travail se fasse main dans la main avec les différentes associations. L'objectif recherché a été atteint car très peu de lettres de protestation ont été reçues. Les pétitionnaires ne font que confirmer des choses publiques, connues des associations depuis longtemps.

M. Pagani précise qu'au sujet des cabanes de pêcheurs, c'est à la demande des pêcheurs eux-mêmes qu'elles vont être déplacées. Il ne voit vraiment pas l'intérêt à n'en garder qu'une, d'autant que toutes sont dans un état déplorable. Abordant ensuite la question de la grue publique de la rive gauche, il confirme que son avenir est incertain. C'est d'ailleurs la seule incertitude relevée comme telle par la pétition et qui l'est vraiment, la question des estacades et celle du centre de sécurité civile-police étant claires. Il indique qu'en revanche, la grue historique de la rive droite sera conservée.

Une commissaire s'interroge sur l'opportunité de construire les nouvelles cabanes en béton, et souhaite avoir l'avis des auditionnés sur cette question. M. Pagani confirme que ces cabanes situées entre la plage et le port seront bien construites en béton, et ce pour des questions d'hygiène et de sécurité. La commissaire demande si l'on n'aurait pas pu trouver un autre matériau que le béton pour ce faire, le trouvant un peu regrettable, notamment du point de vue de son impact environnemental. M. Pagani dit regretter également que le béton ait été choisi, mais indique que ce choix émane du Canton, non de la Ville. M. Barazzone précise que si les structures des cabanes seront en effet en béton, rien n'exclut qu'elles puissent par exemple être déguisées par des éléments en bois, pour être visuellement plus attrayantes. En revenant à la pétition, il estime qu'elle arrive un peu tard, car tous les éléments passés en revue ce soir ont été portés à la connaissance du public après le vote du Grand Conseil.

Un commissaire relève que les pétitionnaires avancent un intérêt touristique comme argument pour justifier leur volonté de conserver la grue de la rive gauche ainsi qu'une cabane de pêcheur à titre de témoin, et souhaiterait avoir l'avis des

auditionnés sur cet argument. M. Pagani indique qu'il a d'importants doutes quant à cet argument touristique, et note qu'à l'heure actuelle ces cabanes sont des blocs de bois accessibles à personne. Il ajoute que le reste sert soit de carnotzet aux pêcheurs, soit de bureaux au responsable du petit train, en amont, à côté du Jet d'eau. Il dit à ce titre son étonnement de voir des privés disposer de bureaux sur un espace public très fréquenté. Pour ce qui est de la grue, il indique que la nouvelle configuration lui fera perdre de son importance, car les dériveurs seront déplacés au nouveau du port public. M. Doessegger précise que le port de plaisance de la Maison royale sera, quant à lui, maintenu.

Un commissaire demande s'il est donc confirmé que la grue de la rive gauche a vocation à disparaître. M. Pagani répond par la négative, déclarant qu'en ce qui concerne cette grue rien n'est encore sûr. Il dit néanmoins qu'on peut s'interroger sur le fait que cette grue ait un quelconque attrait touristique. Le commissaire demande dès lors si les craintes des pétitionnaires sont infondées concernant la question de la grue. M. Doessegger répond que si la grue de la rive droite est patrimoniale et sera quoi qu'il en soit conservée, des doutes subsistent quant à celle de la rive gauche, dont le maintien dépendra du projet des nouveaux locaux de la police. Il indique que si elle a été maintenue sur le plan, il n'est pas certain qu'elle puisse demeurer dans les faits.

Un commissaire demande confirmation du fait qu'à part la grue dont la situation est critique, le reste ne pose pas de problèmes particuliers. M. Doessegger répond par l'affirmative, indiquant qu'il ne comprend pas bien le point de la pétition concernant les estacades, dont il répète qu'elles resteront en place. Il précise sur ce point que seules les estacades liées aux entreprises, qui sont à vrai dire plutôt des pontons flottants, seront enlevées. Le commissaire demande confirmation du fait que ce qui justifierait la disparition de la grue serait le nouveau centre sécurité civile-police prévu à cet endroit. M. Doessegger répond qu'il s'agit plutôt du contraire, et que les policiers pourraient peut-être avoir besoin d'une grue. M. Barazzone confirme ce fait, soulignant qu'en effet, la seule raison qui pousserait au maintien de la grue serait la police. Il déclare néanmoins que la position du Conseil administratif en la matière est claire, et qu'il plaide pour le retrait de la grue, qui bouche actuellement l'un des plus beaux panoramas de la rade. Le commissaire demande s'il existerait dès lors en rive gauche une alternative publique à la grue de la Nautique. M. Barazzone répond par la négative, indiquant qu'une alternative n'est a priori pas prévue. Il relève néanmoins que la grue de la Nautique pourra aussi bien faire l'affaire, étant donné qu'en la matière le lieu importe peu, car la plupart du temps les bateaux, après avoir été grutés, sont emmenés dans des chantiers comme il y en a à Collonge ou à Corsier pour être réparés. Le commissaire relève que c'est la question du prix d'usage de cette grue et non la question du lieu qui préoccupait surtout les pétitionnaires. M. Barazzone indique qu'il ne connaît pas les prix

pratiqués par la Nautique pour son usage. M. Pagani relève qu’il y a de moins en moins de bateaux sur la rade, car c’est une pratique qui exige beaucoup de temps. Il souligne par conséquent qu’il voit dans l’attitude des pétitionnaires concernant notamment la grue le fait d’une minorité défendant ses intérêts très minoritaires. Le commissaire tient à nuancer ce qui vient d’être dit, et constate que toutes les places du port sont prises, ce qui démontre que la demande est bien là. Revenant à sa question précédente il souhaite savoir clairement s’il existe une alternative à la grue de la Nautique en rive gauche pour entretenir son bateau. M. Pagani répond qu’une grue publique et gratuite sera installée au port du Vengeron, et rappelle que la grue historique de la rive droite demeurera. Il note que dans ces conditions, la possibilité pour les gens modestes d’avoir un bateau est maintenue. M. Barazzone indique qu’il doute du fait que l’usage de la grue de la rive gauche soit gratuit, et note que cela serait à vérifier. Il relève que le cas échéant il s’agit plus d’une question sociale que d’une question d’aménagement.

Une commissaire note que s’il s’agit en partie d’une question de coût, l’idée défendue plus largement par les pétitionnaires est celle de conserver des activités et de l’animation dans cette zone pour ne pas en faire un endroit désert. Elle dit ensuite ne pas bien voir en quoi il serait impossible de garder une cabane de pêcheur en mémoire de l’activité des pêcheries à cet endroit. Pour ce qui est de la grue, elle peut confirmer l’attrait des enfants à son égard lorsqu’une manœuvre est en cours. Elle demande enfin qui prendra la décision de la maintenir ou non, si c’est le Canton ou la Ville. M. Barazzone relève tout d’abord qu’il est faux de dire que l’image directrice met de côté les activités, alors qu’au contraire elles sont maintenues. Il explique néanmoins que la grue dont il est question dépend de l’activité des chantiers lacustres sis autour d’elle, et que si ces chantiers ont vocation dans l’avenir à être déplacés plus loin, c’est parce qu’il n’est pas souhaitable que des entreprises privées monopolisent un espace qui appartient à tout le monde. C’est en effet le Canton qui décidera ou non du maintien de la grue. Il note à ce titre qu’en ce qui concerne les objets patrimoniaux, la Ville devrait aussi avoir son mot à dire.

M. Pagani relève que pour ce qui est des activités de ce périmètre, elles ne sont guère indispensables à cet endroit. Il évoque le bâtiment à côté de la grue, dans lequel une Mouette est restaurée par des privés depuis des années, et ce alors que des subventions sont distribuées par les TPG. Cette inactivité n’apporte pas vraiment l’animation dont parlent les pétitionnaires. En la matière la position de la Ville et du Canton est claire: programmer le départ d’entreprises comme Perret et Induni vers le débarcadère, dans un espace qui leur a été mis à disposition vers la Tour carrée. Le ménage doit être fait autour d’un pourtour lacustre qui a vocation, dans les années prochaines, à être de plus en plus utilisé par la population, notamment du fait du réchauffement climatique.

Une commissaire, notant que la pétition a été adressée autant au Grand Conseil qu’au Conseil municipal et que l’image directrice a été cosignée par le Canton et

la Ville, souhaite savoir si cette dernière a le moindre pouvoir sur ce qui sera fait, constatant qu'on se situe souvent dans une zone intermédiaire, typiquement dans le cas des estacades, entre la terre qui appartient à la Ville et le plan d'eau qui appartient au Canton. M. Pagani répond que les éventuels nouveaux locaux mis à la disposition de la police sont du ressort du Canton, et que la Ville n'a pas grand-chose à dire, étant donné qu'il s'agit de la police cantonale. La Ville peut en revanche peser beaucoup dans la définition d'une tendance générale. Il rappelle à ce titre que ce sont tout d'abord les habitants de la Ville qui ont régulièrement fait part de leur déception face au fait qu'à un point du parcours du quai, après le Jardin anglais, la promenade est tout à coup obstruée.

La commissaire souhaite savoir quel statut a la Nautique, et demande si son accès est limité aux membres. M. Barazzone répond par l'affirmative, indiquant qu'il s'agit d'un club privé. La commissaire estime que cela est injuste, et se demande s'il ne vaudrait pas mieux, comme dans le cas de Genève-Plage, en autoriser l'accès moyennant le paiement d'un tarif d'entrée. M. Barazzone fait observer que cette question est de compétence cantonale.

Le président s'étonne du fait qu'une communication de meilleure qualité n'ait pas été mise en place pour défendre ce beau projet, qui émane qui plus est d'un partenariat entre la Ville et le Canton, et relève que déjà deux pétitions ont été déposées au Conseil municipal sur cette question. M. Pagani s'oppose à cette manière de voir, déclarant qu'un processus très participatif a été mené et qui a débouché sur l'image directrice. Il note qu'à cette occasion tout le monde a pu s'exprimer et faire valoir ses vues. Il dit au contraire se réjouir du fait qu'une seule pétition concernant l'image directrice elle-même ait été déposée au Conseil municipal. M. Doessegger relève qu'il est normal que des gens viennent poser des questions supplémentaires même après un processus de consultation de ce type. Pour ce qui est du plan de communication, il estime qu'il a été large, rappelant que l'image directrice a fait l'objet de plusieurs ateliers, d'une conférence de presse et de beaucoup d'articles. Il ajoute que tous les participants aux ateliers avaient reçu un lien pour avoir accès à l'image directrice et la télécharger.

## **Séance du 20 janvier 2020**

*Audition de M<sup>me</sup> Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe du Département cantonal du territoire, et de M. Alexandre Wisard, directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche à l'Office cantonal de l'eau du Département cantonal du territoire*

M<sup>me</sup> Kolly rappelle qu'en 2015, quand l'idée du projet de réaménagement de la rade a germé, le Canton s'était dit qu'il fallait avoir une bonne collaboration avec la Ville pour avancer dans le projet. Elle rappelle ainsi qu'un comité de pilotage composé de MM. Barazzone, Kanaan et Pagani pour la Ville d'une part, et de

MM. Hodgers et Dal Busco pour le Canton d’autre part, avait été mis sur pied. Elle indique qu’à partir de là des concertations avaient été menées avec les associations et avec les usagères et usagers du lac. Elle note ainsi qu’entre mai et septembre 2018 plus de 80 associations ont été réunies. De ces concertations a émergé ce qui allait devenir l’image directrice de la rade, qui a été approuvée en juin 2019 par le Conseil administratif. Elle conclut qu’à l’heure actuelle la Ville va devoir adapter son plan directeur communal pour mettre en œuvre cette image directrice.

M. Wisard rappelle que les quais sont propriétés de la Ville et que l’eau est propriété de l’Etat, précisant qu’elle est gérée par le service cantonal du lac, des cours d’eau et de la pêche qu’il dirige lui-même. En 2008 le Conseil d’Etat avait déposé une demande de crédits devant le Grand Conseil pour réaliser la plage des Eaux-Vives ainsi qu’un nouveau port. Il explique que l’objectif était alors double: d’une part aménager un nouvel accès facilité à l’eau et d’autre part désencombrer les quais de la Ville de Genève. Il note que si la première étape de réaménagement a été réalisée, il convient maintenant d’ôter de l’aval du Jet d’eau les dernières cabanes de pêcheurs et entreprises lacustres qui s’y trouvent, afin que les visiteurs puissent se réapproprier les vues sur le lac. Il indique que le travail cantonal consistera à remettre les quais à la Ville et que c’est à elle qu’il appartiendra ensuite de les réaménager. Il précise que c’est dans cette optique que M. Barazzone avait lancé en 2017 un concours d’idées, qui avait eu trois premiers prix.

Pour ce qui est de la première invite de la pétition, il indique que l’idée de désencombrer l’aval du Jet d’eau émane d’un accord avec la Ville. Il précise néanmoins que quelques estacades seront conservées afin de pouvoir draguer le fond du lac plus commodément, abriter quelques bateaux en hiver, ainsi que faciliter l’accès à l’eau à ces endroits. En cela le Canton va déjà un peu dans le sens des pétitionnaires. Suivant les indications du Conseil d’Etat qui a voulu libérer de la place tout en compensant cette perte ailleurs, il déclare que 220 places de qualité sont en cours d’aménagement au port des Eaux-Vives, précisant que celui-ci sera plus commode car plus profond, et disposera en outre d’électricité.

Concernant la deuxième invite, qui réclame la création d’un centre de sécurité lacustre, ce point fait actuellement l’objet de discussions entre la Ville et MM. Hodgers, Poggia et Dal Busco pour le Canton. La question se pose de savoir si ce centre intégrerait aussi la capitainerie et s’il accueillerait également le SIS ou la Société de sauvetage. Il note que l’inconvénient d’y réunir tout le monde serait d’en faire un endroit énorme, alors que le but est précisément de désengorger ces espaces. Etant donné l’état actuel des discussions, cette invite fait plutôt figure de soutien à la réflexion qui est actuellement menée.

En ce qui concerne la troisième invite, pour le moment personne n’a émis le souhait de déplacer la grue où que ce soit, et il n’est pour l’instant pas prévu de le faire. Tant que cette grue fonctionne elle restera là où elle est, avec les

complications que cela implique pour la sécurité des passants et des badauds. Il s'agit là d'un exemple typique où la vocation industrielle du lieu entre en conflit avec sa vocation touristique. La question du déplacement de la grue se posera peut-être dans quelques années lorsqu'elle arrivera à bout de souffle. Quand bien même une grue serait disponible à Port-Choiseul il conviendra d'en maintenir une au centre.

Pour ce qui est de la demande du maintien des cabanes de pêcheurs, elles ne sont absolument pas adaptées aux besoins et aux normes professionnelles actuelles, en particulier du point de vue de l'hygiène. Les nouvelles cabanes ont été pensées en concertation avec les pêcheurs, ce sont eux-mêmes qui demandent à déménager. Le loyer des nouveaux emplacements sera raisonnable. Il indique ne pas bien voir pourquoi il conviendrait de maintenir une cabane de pêcheur, pour y établir un musée de la pêche qui n'a jamais été demandé par personne. Aussi explique-t-il ne pas bien comprendre les fondements de cette 4<sup>e</sup> invite, notant qu'elle entre en conflit direct avec la volonté de désengorger la place et la vue, comme l'a signifié la Ville.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'est exactement cette image directrice, et si elle est contraignante. Il rappelle qu'il a été dit au début que la Ville va devoir adapter son plan directeur en conséquence, et voudrait par conséquent savoir de quel type d'outil il s'agit précisément. M<sup>me</sup> Kolly explique que cette image directrice a fait le listing et hiérarchisé les différents usages et demandes qui ont été formulées, rappelant que la Ville a étroitement collaboré à sa mise sur pied. Le commissaire demande s'il s'agit donc là d'un document de travail interne. M<sup>me</sup> Kolly le confirme, indiquant qu'il s'agit d'un document de travail très consensuel. M. Wisard ajoute que ce document ne présente pas de projets précis, mais formule des recommandations par zones. Il relève ainsi que dans l'image directrice la zone située vers le quai Wilson apparaît comme ayant vocation à devenir un espace où l'accès à l'eau sera facilité. Il note que le Canton et la Ville sont sur la même longueur d'onde en ce qui concerne les intentions générales.

Le commissaire demande aussi si l'idée initiale de déplacer la grue de la rive gauche dans le nouveau port a été abandonnée. M. Wisard répond que l'idée a en effet été abandonnée, la première variante du port, qui demandait trop de remblai, ayant été retoquée pour être conforme à la loi fédérale. Il indique en outre que déposer cette grue à terre contreviendrait à la volonté des citoyens, telle qu'elle s'était exprimée dans l'initiative «Sauvons nos parcs». Le commissaire demande s'il a déjà une idée du périmètre où une nouvelle grue devra être installée une fois que la première sera en bout de course. M. Wisard répond qu'il faudrait rester dans le secteur entre la Perle du lac et la plage des Eaux-Vives. Il indique que si cette question n'a pas été résolue pour l'instant, la grue se trouvant actuellement en rive gauche fonctionne encore bien, de même que celle des Pâquis qui a été

restaurée récemment, mais qui ne peut hélas pas accueillir des bateaux de plus de 2 tonnes. Il déclare qu'il convient dans tous les cas d'avoir deux grues, l'une au centre et l'autre à Port-Choiseul.

Une commissaire demande aux personnes auditionnées si elles ont pu rencontrer les associations porteuses de la pétition pour savoir quelles étaient leurs peurs. M. Wisard relève tout d'abord les liens réguliers et la bonne entente qui existe entre l'Association des propriétaires de bateaux et ses services. Il explique ensuite qu'il conviendrait de poser la question à ces associations pour savoir quelles sont leurs craintes. Il indique savoir que certaines d'entre elles ont peur que les quais ne soient aseptisés, en faisant l'erreur de ne pas se projeter dans ce qu'il est possible de faire avec ces espaces libérés. Il dit son étonnement à voir la signature de la SURVAP sur cette pétition, expliquant qu'elle défend des intérêts en rive droite et non en rive gauche.

Une commissaire explique que la préoccupation de la SURVAP était de conserver une rade vivante, qui intégrerait une mixité des usages et des types d'activités; la crainte de l'association est qu'une fois ces activités différentes enlevées il n'y ait plus de vie sur les quais. M. Wisard rétorque que le problème de cette vue est que l'on cherche à faire le bonheur des gens malgré eux, et rappelle que les pêcheurs et les entreprises lacustres sont plutôt enchantés à l'idée de partir, relevant à ce titre que pour les entreprises qui ont du matériel technique, l'embrun du Jet d'eau est très dommageable. Il explique que ces quatre entreprises sont parties prenantes du nouveau projet de port au Vengeron. S'il dit comprendre l'attachement des gens pour ces activités, il relève que ce ne sont plus des usages de 2020 pour la rade, et qu'elle a vocation à devenir aujourd'hui un espace de détente, relevant que la progression de la population a été spectaculaire ces dernières années, alors qu'en proportion les parcs ont relativement peu progressé. M<sup>me</sup> Kolly relève que cela est d'autant plus vrai avec le réchauffement climatique et l'amélioration de la qualité de l'eau, qui suscite une demande énorme d'accès à l'eau de la part de la population. M. Wisard ajoute qu'étant donné que le Canton ne dispose pas d'un espace infini autour du lac, il convient de requalifier certaines zones centrales pour la détente. Il indique néanmoins que la balle est maintenant du côté de la Ville pour en définir les détails, relevant qu'il conviendra de ne pas surcharger d'installations l'espace libéré.

La commissaire relève que le quartier des Pâquis serait aussi favorable à un accès facilité à l'eau à proximité et ne s'y opposerait pas le cas échéant. M. Wisard indique qu'à l'heure actuelle les nouveaux aménagements ont privilégié la rive gauche, d'où l'idée de rééquilibrer la donne en prévoyant un accès facilité à l'eau au quai Wilson. Il précise que ce sera là à la Ville de s'en occuper, et indique aux commissaires qu'ils seront probablement bientôt saisis d'une demande de crédit en vue de cet aménagement. Il conclut que sur ce dossier la Ville et le Canton travaillent en bonne harmonie.

*Discussion et vote*

Une commissaire socialiste estime que la commission pourrait voter maintenant, notant que tous les éléments sont disponibles pour pouvoir prendre une décision éclairée. Elle note qu'après avoir entendu la volonté de la Ville de désengorger les accès au lac, le fait que certaines estacades ne seront pas supprimées, qu'un centre de sécurité civile est en projet, que la grue ne bougera pas, que les pêcheurs veulent quitter l'endroit qu'ils occupent actuellement, il ne fait pas de doute que cette pétition peut être classée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que pour les mêmes raisons son groupe propose plutôt d'accepter cette pétition, relevant que les différents points évoqués sont encore à l'étude et que la pétition constitue un soutien utile à la démarche en cours.

Un commissaire du Parti libéral-radical abonde en ce sens, indiquant que son groupe soutiendra également cette pétition. Il note à ce titre qu'il conviendrait d'éclaircir une contradiction qui a émergé des discours tenus par la Ville d'un côté et par le département cantonal de l'autre, les premiers ayant indiqué que la grue n'était pas indispensable, et le second oui. Il précise qu'eu égard à cette question de la grue dont il convient de rappeler l'importance de sa présence, il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe se ralliera à cette position.

La proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif est acceptée par 9 oui (2 EàG, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) contre 4 non (S).

*Annexe: pétition P-408*

Associations d'habitant-e-s,  
usagères et usagers de la rade  
et port de Genève  
p.a. APB  
Rue Louis-Favre 35  
1201 Genève

P-408

REÇU  
18 SEP. 2019

Service du conseil municipal  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

Genève, le 18 septembre 2019

**dépôt de 775 signatures de la pétition "Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève"**

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Inquiètes des projets présentés récemment d'aménagements de la rade et du port de Genève, nos associations vous remettent la pétition "Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève" munie de 775 signatures récoltées cet été.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

*Frédéric Hiltbrand,*

*pour les associations rédactrices de la pétition:*

**Association des propriétaires de bateaux (APB)**

**Association Genevoise des Sociétés de Pêche**

**Association Vivres aux Eaux-Vives**

**Association d'habitants des Pâquis (SURVAP)**

D-408

Pétition à l'intention du Grand-Conseil du Canton de Genève et du Conseil Municipal de la Ville de Genève

### ***Pour le maintien et l'amélioration des infrastructures existantes autour de la rade et dans le port de Genève***

Les associations d'habitant-e-s, usagères et usagers de la rade et port de Genève, à l'origine de cette pétition, s'engagent pour une rade vivante tout au long des saisons soit un accès à l'eau pour la population, en maintenant et en améliorant les infrastructures existantes pour la baignade, la pêche, la navigation et l'entretien des bateaux. Elles demandent que les projets de rénovation, d'aménagement de la rade et du port de Genève prévus par la Ville et le Canton respectent le souhait majeur exprimé par les usagères et usagers lors du processus de concertation (4 ateliers entre mai et septembre 2018) organisé par le Canton et la Ville (COPIL), à savoir l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes.

Les soussigné-e-s demandent au Grand Conseil du Canton de Genève et au Conseil Municipal de la Ville de Genève :

- De renoncer à la démolition prévue des estacades en aval du jet d'eau (bien utiles pour les besoins de la Capitainerie et de la Police de la navigation) ;
- De créer un Centre de Sécurité Civile : Police Navigation, Capitainerie, Sauvetage ;
- Le maintien de l'unique grue publique de la rive gauche, quai marchand des Eaux-Vives, et de sa zone de carénage ;
- Le maintien d'une des Cabanes de Pêcheurs.

	NOM EN MAJUSCULE	Prénom	Date de naissance	Adresse	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

**Pétition à renvoyer jusqu'au 13 septembre 2019 à: APB, Rue Louis-Favre 35, 1201 Genève.** Merci de renvoyer la pétition, même si elle n'a que quelques signatures. Cette pétition peut être signée par toute personne résidant ou travaillant dans le canton de Genève, quelle que soit sa nationalité ; elle peut aussi être signée par des jeunes de moins de 18 ans.

Association des propriétaires de bateaux (APB)  
Association Genevoise des Sociétés de Pêche  
Association Vivres aux Eaux-Vives  
Association d'habitants des Pâquis (SURVAP)